



Le Système de Gestion Santé et Sécurité (SGSSE) est le regroupement de procédures et formulaires visant à se conformer aux exigences législatives et règlementaires. De plus, il vise à s'assurer de gérer les aspects relatifs à la santé, sécurité et protection de l'environnement de façon diligente.

En matière de diligence, l'organisation doit appliquer les règles de diligence raisonnable, soit, agir comme un bon père ou mère de famille. Pour rencontrer ces règles, les tribunaux ont établi les 3 devoirs qu'une organisation doit réaliser pour faire la démonstration d'une gestion avec diligence.

Les 3 devoirs sont les suivants :

- **Prévoyance** : Identification des risques, élaboration de procédures visant à gérer efficacement les risques reliés à la santé et la sécurité.
- **Efficacité** : Mettre en place des mécanismes pour s'assurer que les procédures en place sont respectées. L'utilisation de formulaire et rapport permet de suivre l'application.
- **Autorité** : Advenant le non-respect des mécanismes de prévention en place, prendre les mesures nécessaires pour corriger par des avis verbaux, mesures disciplinaires, voir congédiement.

Au CÉF, le Système de Gestion Santé, Sécurité et Environnement procure les encadrements nécessaires pour assurer la sécurité de l'ensemble du personnel, des élèves, des entrepreneurs et du public pouvant se retrouver sur ses sites et établissements.

La liste des responsabilités est la suivante :

- Directeur général Met en place un SGSSE, approuve les procédures et assure le suivi de son application.
- Directeur général adjoint Supporte le directeur général dans la mise en place du SGSSE et supporte les directions d'école.
- Directeur des services administratifs Supervise les activités de gestion SSE et le coordonnateur SST.
- Coordonnateur SST Rédige le SGSSE et assure sa mise en place. Supporte les gestionnaires dans la réalisation des activités de prévention.
- Conseiller technique aux installations S'assure que les installations sont sécuritaires et au besoin fait les réparations ou modifications pour maintenir conforme celles-ci.
- Direction d'école Applique les procédures du SGSSE dans son établissement et s'assure du respect des exigences établies.
- Enseignant Respecte les exigences du SGSSE et applique les activités de prévention inhérentes à sa classe.
- Professionnels en éducation Supportent les enseignants dans leur rôle en rapport aux exigences du SGSSE et contribuent à certaines activités.
- Conciergerie et personnel d'entretien S'assurent du maintien de la sécurité dans l'établissement où ils œuvrent et rapportent à la direction de l'école toute défektivité.



Les procédures du SGSSE sont créées de façon modulaire et permettent de les suivre d'un document à l'autre.